

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 10 août 2020, à 19 h 30

Salle du conseil municipal

Secteur de Sainte-Monique

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise sur le rang de La Fresnière (lots 1 555 762, 1 555 750, 1 555 766 et 2 744 228), dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 113)
3. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 16847, chemin Charles (lot 5 754 223), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
4. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 9171, rue Sainte-Madeleine (lot 6 278 901), dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 113)
5. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 17965-17967, rue Roger-Lemelin (lot 4 840 139), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
6. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 13560 à 13564, rue du Médoc (lot 5 504 640), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113)
7. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 14445, rue du Froment (lot 3 491 596), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
8. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 14765, rue de la Moisson (lot 3 494 029), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
9. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 12000, rue Henry-Giffard (lot 5 326 340), dans le secteur de Sainte-Monique (ZOP). (X6 113)
10. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 8193, chemin du Chicot Nord (lot 5 818 486), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
11. Approbation de procès-verbaux.
12. Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)
13. Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises de Mirabel. (G5 214 103 N15636)
14. Octroi d'une aide financière à « Route des gerbes d'Angélica » pour le projet intitulé « Commercialisation des produits prêts-à-emporter » (FSD-2020-21). (G5 500 N15601 #109353)
15. Approbation du rapport d'activités du Fonds de développement des territoires. (G5 500 N1155)

16. Concordance, de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 14 432 000 \$ qui sera réalisé le 26 août 2020. (G5 215 N)
17. Programmation des travaux d'infrastructures dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023. (G5 500 N15509)
18. Acceptation provisoire de travaux.
19. Acceptation finale de travaux.
20. Mandat concernant le contrat de licence et de maintenance, billetterie électronique pour les années 2020 à 2024. (G6 310 U4 N7287)
21. Soumission relative à la fourniture et livraison d'un rouleau compacteur d'asphalte pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (2020-053) (G6 112 U3 N8109)
22. Soumission relative à la construction et conception d'une piste de type « Pumptrack » récréative au parc Jean-Laurin. (2020-051) (G7 115 U3 N15646)
23. Acquisition du réseau d'éclairage situé sur les rues De Menneville (lot 6 184 991) et De La Jonquière (lots 6 185 002 et 6 056 392), dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X3 412 U4 N15466 #109418)
24. Acquisition du réseau d'éclairage situé sur les rues Félix-L'Allier (lot 6 160 677), Georges-Villeneuve (lot 6 160 508) et Georges-Vermette (lot 6 160 509), dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 412 U4 N15458 #109424)
25. Acquisition du réseau d'éclairage situé sur les rues Georges-Villeneuve (lot 6 157 592) et Georges-Vermette (lot 6 157 593), dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 412 U4 N15459 #109425)
26. Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, des lots 6 042 281 (rue de l'Aigue-Marine, 5 943 210 (rue du Rubis) et 5 943 240 (rue de la Turquoise), ainsi qu'à titre de bassins de rétention sur les lots 5 943 259 et 5 943 258 (rue de l'Aigue-Marine) et 5 943 211 (rue du Rubis), dans le secteur de Mirabel-en-Haut, de « Les Promenades du Boisé Mirabel ». (X3 100 N15244 #109421)
27. Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, des lots 6 047 530 (rue du Zircon), 6 047 529 (rue du Rubis) et 6 047 531 (rue de la Turquoise), dans le secteur Mirabel-en-Haut, de « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. ». (X3 100 N15350 #109429)
28. Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, du lot 6 258 329 (rue du Corail), dans le secteur de Mirabel-en-Haut, de « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. ». (X3 100 N15443 #109431)
29. Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, des lots 6 108 005 (rue du Corail), 6 168 006 (rue du Rubis) et 6 168 007 (rue de la Turquoise), dans le secteur de Mirabel-en-Haut, de « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. ». (X3 100 N15431 #109432)
30. Acquisition d'une partie du lot 2 273 236, dans le secteur de Saint-Janvier, de « Jean-François Varin ». (G7 100 N14920 #109439)
31. Acquisition d'une servitude permanente de passage sur le lot 1 691 777, dans le secteur de Saint-Janvier, de « Gestion immobilière AB ». (X3 S14 N15605 #109441)
32. Signature d'une entente relative à la construction de la nouvelle école secondaire, dans le secteur de Saint-Augustin avec le Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles. (G7 410 U4 N15624 #109438)

33. Signature d'une entente relative au projet intégré sur le lot 1 691 777, en bordure de la rue Victor, dans le secteur de Saint-Janvier, avec « Gestion immobilière AB ». (X6 310 U4 N15605)
34. Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2418 modifiant le règlement de lotissement numéro U-2301 de façon à :
 - préciser la largeur minimale des terrains enclavés ou portion de terrain servant de chemin d'accès à une terre agricole;
 - modifier le tableau 4 de l'article 3.2.4 afin de retirer la ligne portant sur la zone RU 10-67. (G8 400)
35. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de lotissement numéro U-2301 de façon à :
 - préciser la largeur minimale des terrains enclavés ou portion de terrain servant de chemin d'accès à une terre agricole;
 - modifier le tableau 4 de l'article 3.2.4 afin de retirer la ligne portant sur la zone RU 10-67. (G8 400) (U-2418)
36. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement et/ou de réhabilitation de conduite d'eau, de remplacement et/ou de construction de conduites d'égouts sanitaire et pluvial et de réfection des lieux et de la surface de roulement, incluant les accessoires nécessaires à la complète réalisation des travaux, sur la rue Sainte-Angèle, dans le secteur de Saint-Benoit, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2397)
37. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement décrétant des travaux de nettoyage du cours d'eau Deschambault, dans le secteur de Sainte-Scholastique, et plus particulièrement des travaux de nettoyage du premier tiers inférieur, de déboisement et de régilage et autres travaux connexes, ainsi que les relevés topographiques et la surveillance desdits travaux, et cela sur une distance d'environ 715 mètres linéaires, du lot 1 692 889 à environ 20 mètres au sud-est du lot 2 521 126 jusqu'au milieu du lot 2 049 752, à environ 170 mètres au nord-ouest du lot 2 049 751, décrétant une dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2414)
38. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement décrétant des travaux de nettoyage du cours d'eau Principal – branche 22, dans le secteur de Saint-Augustin, et plus particulièrement des travaux de nettoyage du premier tiers inférieur, de déboisement et de régilage et autres travaux connexes, ainsi que les relevés topographiques et la surveillance desdits travaux, et cela sur une distance d'environ 700 mètres linéaires, à partir du lot 3 495 215, à environ 60 mètres au sud du lot 3 491 018 et jusqu'au milieu du lot 3 491 033, à environ 45 mètres du lot 3 491 081, décrétant une dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2415)
39. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement décrétant des travaux de nettoyage du cours d'eau Corbeil – branche 3, dans le secteur de Saint-Augustin, et plus particulièrement des travaux de nettoyage du premier tiers inférieur, de déboisement et de régilage et autres travaux connexes, ainsi que les relevés topographiques et la surveillance desdits travaux, et cela sur une distance d'environ 715 mètres linéaires, à l'intersection des lots 3 491 198, 3 491 195, 4 079 886 et 3 523 852 jusqu'à l'intersection des lots 3 495 472, 3 493 890 et 3 494 121, décrétant une dépense et une taxe spéciale

dans l'année de la réalisation des travaux et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2416)

40. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2400 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
 - assujettir le stationnement de véhicules utilitaires aux normes prévues pour les véhicules lourds;
 - harmoniser les hauteurs plancher/plafond de l'ensemble des définitions qui traitent de cet élément;
 - ajouter un rappel dans la définition d'étage qu'il existe une définition de demi-étage afin de faciliter l'application du règlement;
 - diminuer le ratio de cases de stationnement exigé pour l'usage de gymnase;
 - assujettir l'usage C10-07-10 à de nouvelles normes quant au ratio de cases de stationnement;
 - permettre l'utilisation du polycarbonate multi-alvéoles exclusivement pour les verrières, les serres ou les solariums;
 - déplacer le texte de l'article 6.2.13. c) vers l'article 6.1.13.;
 - prévoir des normes pour les bâtiments utilisés à des fins agricoles sur des terrains situés en zone agricole mais utilisés à des fins principalement résidentielles;
 - retirer l'empiètement maximum pour les escaliers extérieurs ouverts donnant accès à un plancher situé à 2 mètres ou moins au-dessus ou au-dessous du niveau du sol;
 - modifier les normes concernant la superficie des balcons et terrasses situés sous le niveau du sol;
 - permettre les garages isolés uniquement pour les habitations de classe unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale;
 - réviser la superficie maximale permise pour les garages attenants aux bâtiments principaux;
 - harmoniser les marges minimales pour une terrasse au sol;
 - remplacer, à l'article 7.3.8. les termes « par l'espace de préparation, de fabrication et de réparation » par les termes « par la salle de montre ou un espace de vente au détail de produits reliés à l'usage principal »;
 - corriger les longueurs minimales des cases de stationnement commerciales;
 - affiner les définitions des usages commerciaux, industriels et publics situés en zone agricole qui, dans certaines circonstances, peuvent être remplacés par de nouveaux usages;
 - permettre une distance nulle entre deux ou plusieurs silos agricoles;
 - ajouter une précision concernant la distance entre les bâtiments principaux résidentiels dans le cadre d'un projet intégré;
 - remplacer les usages actuellement autorisés pour la zone E 2-8 par ceux originalement autorisés au tableau des dispositions spécifiques;
 - prohiber l'usage CO 02-01-03 dans la zone CO 1-27;
 - retirer les usages « A1-01-10 » et « A4-01-21 » ainsi que leurs dispositions spécifiques de la zone REC 2-21;
 - corriger une coquille dans le tableau des dispositions spécifiques de la zone RU 2-44;
 - créer le tableau des dispositions spécifiques pour la zone RU 2-56;
 - permettre d'avoir plus d'un bâtiment principal sur le même lot pour tous les usages autorisés à l'exception des usages publics dans la zone C 4-23;
 - modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 4-39 afin de remplacer les marges latérales minimales et totales minimales pour l'usage « H-4 – Habitation multifamiliale » jumelée et

- prévoir des marges minimales avant, latérales et arrières pour les différents usages publics permis dans la zone;
- modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 5-74 afin de corriger les marges latérales;
 - modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 5-77 afin d'ajouter le terme « d'extrémité », à la suite de « Pour un terrain » dans le libellé de la note particulière numéro 2;
 - modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 6-1 afin d'ajouter la disposition spéciale « 3 » portant sur la garde d'animaux de ferme, les écuries ainsi que les ruches;
 - modifier le tableau des dispositions spécifiques des zones H 7-27, H 7-87 et H 10-60 afin de réviser la marge latérale minimale exigée pour les usages de classe « H3 – Habitation trifamiliale » de structure isolée;
 - modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone I 7-60 afin de réviser les dimensions minimales de lot exigées pour les usages des groupes « C » et « I »;
 - renommer C 7-73 le tableau des dispositions spécifique qui se nomme actuellement H 7-73;
 - modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone C 7-117 afin d'ajouter l'usage permis « C2 - Service professionnel et spécialisé » et ses dispositions spécifiques;
 - renommer H 8-6 le tableau des dispositions spécifique qui se nomme actuellement C 8-6;
 - modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 8-17 afin de corriger les dimensions minimales de lot pour l'usage « H1 – Habitation unifamiliale »;
 - modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone C 10-14 afin d'ajouter l'usage permis « P2-05-01 : Service de garderie et centre de la petite enfance » et ses dispositions spécifiques;
 - modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 10-25 afin de corriger la structure de bâtiment autorisée pour l'usage H1 – Habitation unifamiliale;
 - modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone C 10-69 afin de retirer la référence à la note 1 pour certains usages;
 - modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone H 10-73 afin de retirer les usages « A1-01-10 » et « A4-01-21 » ainsi que leurs dispositions spécifiques et afin d'assujettir les habitations unifamiliales aux notes particulières 2 et 3 et de retirer ces notes de la section des usages spécifiquement exclus;
 - modifier le tableau des dispositions spécifiques de la zone RU 10-67 afin de réviser les dimensions minimales de lot exigées pour les usages « H1 – Habitation unifamiliale » de structure isolée et jumelée »;
 - agrandir la zone H 10-16 à même une partie de la zone H 10-15 afin d'y inclure le lot 3 491 325, dans le secteur de Saint-Canut;
 - agrandir la zone H 13-1 à même une partie de la zone CO 13-12 afin d'y inclure le lot 3 810 028, dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (G8 400)
41. Adoption du second projet de règlement numéro U-2405 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
- agrandir la zone C 12-57 à même une partie de la zone C 12-48, dans le secteur du Domaine-Vert Sud;
 - ajouter les classes d'usages C5 - Commerce récréatif intérieur et C 10 - Commerce lourd aux usages autorisés à la zone C 12-57;
 - permettre les projets intégrés dans la zone C 12-57;

- modifier les marges avant et arrière prévues à la zone C 12-57 afin qu’elles soient de 7,5 mètres au lieu de 12,0 mètres et permettre les bâtiments de 3 étages au lieu de 2;
 - permettre les projets intégrés ayant une densité maximale de 35 logements/hectare dans la zone H 4-3, dans le secteur de Saint-Augustin;
 - permettre les habitations multifamiliales isolées de 6 logements maximum dans la zone H 7-109;
 - permettre la sous-classe d’usage C 10-05 – Vente en gros de produits alimentaires, de produits de consommation et de biens d’équipement dans la zone C 12-01. (G8 400)
42. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2410 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 ayant pour objet de modifier les dispositions en ce qui a trait aux chemins agricoles, au remblai et au déblai. (G8 400)
43. Adoption du règlement numéro U-2378 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
- ajouter les habitations mixtes (M) dans l’identification des zones;
 - ajouter et définir la classe d’habitation mixte (M) dans les classes d’usages prévues au règlement de zonage;
 - ajouter les dispositions applicables à l’aire TOD de la gare de Saint-Janvier au chapitre 5;
 - créer les zones P 14-1, H 14-2, H 14-3, M 14-4, H 14-5, H 14-6, H 14-7, H 14-8, M 14 9, C 14-10, H 14-11, H 14-12, H 14-13, CO 14-14 et leurs dispositions particulières;
 - agrandir la zone H 7-37 à même une partie de la zone H 7-36;
 - abroger les zones P 7-72, H 7-22, H 7-18, H 7-23, H 7-69, H 7-114, C 7-68, H 7-27, H 7-161, H 7-8, H 7-155, P 7-24, H 7-132, P 7-110, P 7-43, H 7-70, H 7-90, H 7-95, P 7-105, H 7-115, H 7-119, H 7-124, H 7-125, H 7-126, H 7-130, P 7-131, H 7-148, H 7-151 et H 7-163 H 7-103, CO 7-142, H 7-36, H 7-21, H 7-25, H 7-38, H 7-26, H 7-44, H 7-42, H 7-19, H 7-146, H 7-143, P 7-48, RU 2-29 et P 7-39. (G8 400)
44. Adoption du règlement numéro 2392 concernant la division du territoire de la municipalité en dix districts électoraux pour l’élection générale de l’année 2021. (G8 400)
45. Adoption du règlement numéro 2396 autorisant la préparation des devis de performance et les travaux de construction d’un centre aquatique incluant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, sur le lot 5 130 510, dans le secteur de Saint-Augustin et autorisant l’achat d’équipements et l’aménagement pour ce centre aquatique, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins. (G8 400)
46. Adoption du règlement numéro 2398 autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement et/ou de réhabilitation de conduite d’eau, de conduite d’égout sanitaire, de réseau d’égout pluvial et de réfection des lieux et de la surface de roulement, incluant les accessoires nécessaires à la complète réalisation des travaux, sur la rue Labonté, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins. (G8 400)
47. Adoption du règlement numéro 2399 modifiant le règlement numéro 1674 concernant la sécurité publique, afin de prévoir des dispositions concernant les lampadaires privés. (G8 400)
48. Adoption du règlement numéro 2401 établissant un programme d’aide financière relatif au remplacement ou à l’installation de nouvelles

enseignes commerciales sur le boulevard du Curé Labelle, entre les rues J.-A.-Bombardier et la côte Saint-Pierre. (G8 400)

49. Adoption du règlement numéro U-2402 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro U-2304 de façon à y assujettir l'installation et le remplacement des enseignes commerciales sur le boulevard du Curé-Labelle, entre les rues J.-A.-Bombardier et la côte Saint-Pierre, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
50. Adoption du règlement numéro U-2404 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à préciser les tarifs applicables lors de certaines demandes requérant des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et pour exclure la possibilité de modifier la topographie de plus d'un mètre prévue au deuxième paragraphe de l'article 3.2.10 ii) dudit règlement. (G8 400)
51. Adoption du règlement numéro U-2406 modifiant le Règlement de lotissement U-2301 de façon à préciser les conditions d'application des droits acquis concernant les dimensions des lots. (G8 400)
52. Adoption du règlement numéro U-2407 modifiant le Règlement de construction U-2302 de façon à préciser à quel moment et dans quelles conditions l'utilisation des fondations spéciales est permise. (G8 400)
53. Adoption du règlement numéro U-2408 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à :
 - réduire à deux (2) le nombre de copie de plan requis pour une demande de permis de lotissement;
 - préciser à quel moment et dans quelles conditions les frais pour fins de parc doivent être acquittés. (G8 400)
54. Procédure d'enregistrement suite à l'adoption du règlement numéro 2383 modifiant le règlement numéro 1539 *établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générale et spéciale relativement à la construction d'un bâtiment industriel* afin de prolonger la durée du programme et autres modalités. (G8 400)
55. Embauche au poste de technicien en support informatique pour le Service des technologies de l'information. (G4 112)
56. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-30, relativement à la construction d'une nouvelle école secondaire, sur la Petite Côte des Anges, sur une partie des lots 5 130 511, 5 130 510 et 3 492 477, dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 114)
57. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-37, relativement au remplacement d'une enseigne sur poteaux, sise au 13637, boulevard du Curé-Labelle, sur le lot 2 654 528, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
58. Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande de « 9343-7986 Québec inc. » concernant le lot 2 050 174, en bordure de la rue du Beaujolais, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 112 103) (A-2020-013)
59. Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande de « 9117-2627 Québec inc. (Robert Naud) » concernant les lots 1 690 552 et 3 445 276, en bordure du 16800, chemin Charles, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 112 103) (A-2020-011)
60. Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande de « La Ferme Cardinal s.e.n.c. »

concernant le lot 1 555 568, en bordure du 7335, rang Saint-Étienne, dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 112 103) (A-2020-014)

61. Interdiction de stationner sur la rue Magloire-Lavallée, de part et d'autre, sur une distance de 3 mètres, de l'allée véhiculaire de l'immeuble sis au 8770, rue Magloire-Lavallée, dans le secteur de Saint-Canut. (X3 310 N412)
62. Fixation des critères d'évaluation spécifiques pour le devis performance et surveillance des travaux, selon la méthode conception-construction d'un centre aquatique, secteur de Saint-Augustin. (G1 312 U2 N12781)
63. Mandat du maire et le défaut d'assister aux séances. (G1 211 101)
64. Renouvellement du mandat d'un membre du Comité consultatif agricole (CCA). (G3 300 U2 N7529 et X6 112 U5 N438)
65. Autorisation de la tenue d'un évènement par « Premium Outlets » (X5 300)
66. Appui à la Municipalité régional de comté Les Moulins. (G3 312)
67. Dépôt de documents.
68. Affaires nouvelles.
69. Parole aux conseillers.
70. Période de questions.
71. Levée de la séance.

La greffière,



Suzanne Mireault, avocate